



**Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Aout 2021**

Ordre du jour :

- Dématérialisation du transfert des délibérations à la Préfecture
- Subvention du budget M14 au budget M49 et décision modificative associée
- Autres décisions modificatives sur M14
- Subvention au club de boules le Cochonnet Canaulois
- Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M Étienne DÉJARDIN, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Maria FELINES, Mme Catherine PRAVIN, M Jean-Marc FROMENT, M Olivier WERMUTH, M Bruno COLIN.

Pouvoirs : Mme Sylvie Vigne à Mme Marie Tourel

Absents : M Sinsay PHOTHIRATH

Secrétaire de séance : M Jean Marc FROMENT

---

Ouverture de la séance à 9h03.

Pas de remarque sur le CR du CM du 23 juin, le PV est validé. Passage à l'ordre du jour :

**1. DÉMATÉRIALISATION DU TRANSFERT DES DÉLIBÉRATIONS À LA PRÉFECTURE**

Le transfert en mode dématérialisé des délibérations sera obligatoire en janvier 2022 (procédure @ctes). La préfecture insiste pour que les communes y souscrivent dès maintenant.

La question qui se pose est de savoir comment seront classés les dossiers et quel sera l'accès aux plus anciens dossiers. Une formation sera t'elle nécessaire ?

Pas de nécessité de mettre en concurrence un autre fournisseur de logiciel que JVS notre fournisseur actuel qui est agréé par la préfecture. Donc JVS retenu.

Les dossiers "urbanisme" seront, de même, dématérialisés à dater de janvier 2022 (logiciel de la CCPC).

**Vote pour : 10**

**2. SUBVENTION DU BUDGET M14 AU BUDGET M49 ET DÉCISION MODIFICATIVE ASSOCIÉE**

Des retards sont relevés dans le reversement à l'Agence de l'Eau de redevances (pollution et modernisation des réseaux) des années 2019 et 2020. Il en découle pour 2021 un rattrapage équivalent à 12 000 € non-inscrits au budget annexe de fonctionnement M49.

Il faut donc autoriser à cet effet une subvention exceptionnelle du budget de fonctionnement M14 au budget de fonctionnement M49.

**Vote pour : 10**

*Commentaire sur l'eau et l'assainissement* : un problème devient urgent à traiter : le prix de l'eau et de l'assainissement. Il faut envisager à compter de 2022 une augmentation de l'ordre de 10% du prix du m3 assaini et de l'abonnement à l'assainissement.

Canaules est en "Régie communale". La question est posée de la mise en place d'un forfait minimum, ou d'établir un barème par tranches de consommation.

Ce ne sera donc pas la décision d'un "fermier d'eau".

Le maire répond que des simulations sur un barème par tranches ont été faites mais que vu le nombre d'abonnés et la moyenne et l'éventail des consommations dans le village (environ 110 m3 par foyer par année, inférieure à la moyenne nationale de 120 m3) ce serait une complication inutile.

**3. AUTRES DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR M14**

Ce sont des modifications de comptes ou des annulations d'opération à comptabiliser.

D'où une régularisation de comptes ou transferts de montants entre comptes.

**Vote pour : 10**

**4. SUBVENTION AU CLUB DE BOULES LE COCHONNET CANAULOIS**

Une équipe (triplette) de jeunes boulistes du club est qualifiée pour le championnat de France de pétanque à Nevers. Le club sollicite une participation de 150 € de la mairie aux frais de voyage et de séjour des joueurs.

## **Vote pour : 10**

Les élus profitent de la question pour évoquer les problèmes de locaux de rangement Foot et Boules. Un courrier est demandé pour que le problème de vol de gas-oil et de matériel dans le garage municipal soit réglé. Qui doit détenir les clefs hormis Frédéric ?  
Il est conclu de changer la serrure d'urgence.

## **5. QUESTIONS DIVERSES ... POINTS SUR LES PROJETS**

### *5.1 Point sur la fibre*

- Elle est posée dans le village et dans les hameaux.
- Cette semaine travaux de fondation de la semelle du tableau près de la mairie.
- Les boîtiers relais (NPO) sont posés tous les 300 M environ. Des boîtiers seront raccordés sur chaque maison dès le début septembre.
- La commission Entretien - VRD va poser les questions nécessaires pour répondre à nos questions :
- Quid adressage ?
- Quid pour la personne sans ligne de tel ?
- Quid calendrier de la pose ?
- Avons-nous signalé que le boîtier de connexion se trouvait en "zone inondable" ?

### *5.2 Point sur les antennes*

Se référer à la réponse de Bouygues du 18 juin à notre courrier de fin mai, qui laisse supposer qu'il n'est peut-être pas trop tard pour tenter un recours.

Bien que le permis de construire soit en instruction à l'urbanisme il semble en effet anormal qu'un privé puisse tirer profit de cette installation en lieu et place de la commune qui était prête à procurer à l'installateur un terrain communal.

Certains élus se positionnent pour le choix d'une seule antenne.

Le Maire reprendra contact avec Bouygues après avoir contacté "l'Association des Maires de France".  
Quid obligation de mutualisation entre opérateurs ?

Le maire répond qu'en matière d'antennes il s'agit d'un plan gouvernemental et que les mairies n'ont pratiquement aucune part de décision.

Quid information : faut-il mettre le dossier de Bouygues à la disposition de la population ?

Le maire répond que oui.

L'antenne haute prévue à Savignargues, de la société FREE est toujours à l'étude.

### *5.3 Point café de village*

- Le local de l'infirmière : le plaquiste a terminé sauf la peinture du sol. La semaine prochaine interventions du plombier et de l'électricien qui doivent finir. Fin des travaux prévue le 22/08.
- Dépôt des offres pour les travaux du café multiservice le 17/08 à midi. Réunion de la Commission Appel d'offres dans l'après-midi pour l'ouverture des plis avant l'analyse technique.
- Le dossier GAL Cévennes pour le financement pourrait être problématique en cas de non réponse à certains lots.
- Voir également si la Région ne retient pas certains travaux obligatoires pour le fonctionnement du multiservice ? Quel positionnement de GAL Cévennes pour quels travaux ?

### *5.4 Point sur les aménagements au stade*

Projet d'agrandissement du local de rangement au stade en prévision pour septembre, un côté bouliste / un côté foot. Les subventions DETR et Région sont obtenues.

### *5.5 Point sur l'ombrière au stade*

Prévue sur le terrain de tennis qui est actuellement utilisé par les boulistes. Si le projet est accepté le coût total serait pris en charge par la société installatrice.

Idée de partager cette ombrière avec d'autres sports (basket).

En réflexion : un terrain de Pump Park sur l'emplacement de l'actuel arboretum est à proposer à la CC (CF : recherches de financements).

Avoir une réflexion globale sur l'aménagement de cet espace.

L'ordre du jour ayant été épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 11h15.

Le secrétaire de séance, Jean Marc FROMENT